



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 25 È 26 D'UTTOBRE
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE

2018/O2/074

Question déposée par M. Anne-Laure SANTUCCI
Au nom du groupe FEMU A CORSICA

OBJET : Collision entre deux navires au large du Cap Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Dimanche 7 octobre, à 28 km des côtes du Cap Corse, un navire roulier tunisien, l'*Ulysse*, est entré en collision avec un porte-conteneurs chypriote, le *CLS Virginia*, alors que la météo et les conditions de navigation étaient favorables.

Si aucun blessé n'est à déplorer, la collision a provoqué une brèche dans la coque du porte-conteneurs, et le déversement de 600 tonnes de fuel dans la mer. Cet incident a nécessité le déploiement d'importantes opérations de dépollution.

Notre engagement pour la protection de l'environnement, concrétisé notamment à travers l'adoption de documents cadres comme le PADDUC, est infaillible. Par conséquent, il est évident que cet incident suscite pour nous de grandes inquiétudes.

Bien qu'une enquête soit en cours, les premiers éléments dont nous disposons nous montrent que des erreurs manifestes ont été commises. Il est d'abord anormal qu'aucune veille n'ait été assurée à la barre de l'*Ulysse*. De plus, il semblerait que le roulier tunisien n'ait pas cherché à contourner l'autre navire, et que sa vitesse était trop élevée.

D'autre part, le manque de réaction du *CLS Virginia*, qui était au mouillage à cette position depuis le 28 septembre, est également surprenant.

Il est d'ailleurs impensable que l'on autorise des mouillages sur ce lieu, certes situé dans les eaux internationales, mais très proche du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate, et qui plus est sur des atolls de coralligènes, véritables monuments naturels.

Plus largement, l'intensité du trafic maritime dans le Canal de Corse et ses environs semble beaucoup trop forte. Les moyens mis en œuvre depuis la création, en 2016, d'un rail de sécurité maritime pour le Canal de Corse, ne paraissent donc pas suffisants pour sécuriser pleinement notre île face aux risques environnementaux que cette forte activité suppose.

L'Etat, notamment à travers le Ministre de l'environnement François de Rugy et la Préfecture Maritime de la Méditerranée, s'est montré très optimiste quant au traitement de la pollution engendrée par le choc entre les deux navires.

Cependant, nous sommes tous conscients qu'un tel incident ne pourra pas être sans conséquences sur l'environnement. Pour preuve, ces derniers jours, les plages de plusieurs communes du Var ont connu une importante pollution aux boulettes d'hydrocarbure, provenant de la fuite causée par la collision.

En somme, cet évènement nous montre bien que les moyens de lutte contre la pollution maritime disponibles sur le territoire corse sont insuffisants. Il est pourtant indispensable que nous puissions agir lorsque de tels incidents se produisent.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles initiatives pourriez-vous prendre pour permettre une protection plus efficace de l'environnement face à un trafic maritime particulièrement intense dans le Canal de Corse et, plus largement, autour de nos côtes ?